

LA DEMARCHE DE REPORTING LOI SAPIN II

UNE JOURNÉE POUR L'ANTICIPER ET LA PRÉPARER.

Les dispositions de l'article 25 de la Loi SAPIN 2 concernent les représentants d'intérêts qu'ils soient des entreprises, des fédérations, des Etablissements publics. Elles entrent en application au 1^{er} juillet prochain et précisent certaines règles de déontologie qui peuvent nécessiter de revisiter les méthodes de Relations institutionnelles et le mode de dialogue avec ses parties prenantes.

Un registre sera détenu par la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP). L'enregistrement des représentants d'intérêts sera complété par un rapport d'activités.

- Comment préparer cette démarche et la faire valider en interne ?
- Quels sont les données à déclarer sur le registre ?
- Comment anticiper la démarche de reporting et se préparer en interne à un éventuel contrôle de la HATVP ?
- Comment cadrer cette démarche pour les entreprises avec la RSE ?

D'autres questions et analyses de cas adaptées à la situation des participants pourront être abordées.

CETTE FORMATION S'ADRESSE AUX MEMBRES DES DIRECTIONS AFFAIRES PUBLIQUES / COLLECTIVITÉS, FUTURS REPRÉSENTANTS D'INTÉRÊTS AU 1^{ER} JUILLET 2017.



DEUX DATES POSSIBLES :

**VENDREDI 12 MAI 2017
OU VENDREDI 30 JUIN 2017**

DE 9H À 17H

PARIS 7^{ÈME}



Capucine FANDRE
Présidente de SÉANCE PUBLIQUE
Plusieurs consultants de SÉANCE PUBLIQUE

LES MODULES SUR UNE JOURNÉE

- LOI SAPIN II**
 - Présentation de la loi et du décret ; analyses des débats sur le sujet, des attentes extra-financières vis-à-vis des entreprises.
 - Présentation du rôle de la HATVP.

- GOUVERNANCE**
 - Réflexion sur les conditions d'une démarche interne et les outils utiles : charte de lobbying, vadémécum des bonnes pratiques ; méthode de réalisation et validation interne.

- LES BONNES PRATIQUES D'UN LOBBYING RESPONSABLE**
 - Travail en commun sur les indicateurs clés.

- LE REGISTRE**
 - Anticiper les éléments de contenu ; préparer son inscription au 1^{er} juillet.

- LE REPORTING**
 - Préparer le contenu et la méthode de son reporting annuel « représentants d'intérêts. Le lien avec la RSE.

- RISQUES ET OPPORTUNITÉS**
 - Analyse pour chaque organisation.
 - Anticiper le contrôle.

